

**AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT)**

Rapporteur : Joël MIRLOUP

Cet avis s'inscrit dans un processus qui a débuté en 2008 par une autosaisine du CESER en forme d'adresse à l'attention du Conseil régional. Cette adresse préconisait l'élaboration d'un SRADDT pour la région Centre, et développait une argumentation sur le bien fondé d'un tel document, une réflexion sur les modalités souhaitables de réalisation et les principes à prendre en compte, mais aussi une série d'hypothèses d'actions concrètes à étudier et éventuellement valider.

Nous sommes désormais dans le cadre d'une saisine du Conseil régional, lequel a pris l'initiative, il y a un an, de réaliser un SRADDT dont il nous présente le projet pour avis. Nous avons hautement apprécié cette initiative, comme nous avons également apprécié la qualité des relations de travail entre le CESER et l'Exécutif régional, dans un temps à l'évidence trop court, remarque récurrente ces derniers mois.

Dès la décision du Conseil régional, le CESER s'est organisé sur la base d'un gros travail des Commissions et du Bureau pour produire, en avril 2011, non pas un contre-SRADDT mais un document en 10 fiches correspondant à des thèmes jugés fondamentaux. Principal objectif de ces fiches : au-delà de diagnostics prospectifs ciblés et des enjeux en découlant, formuler des préconisations concrètes ayant vocation à être prises en compte dans le projet de co-construction du SRADDT, ou tout au moins à susciter débat.

Le document du Conseil régional, appréhendé dans sa globalité, comporte un diagnostic général que nous partageons assez largement; diagnostic certes prospectif, mais peut-être formulé de manière insuffisamment concrète. La vision de l'avenir gagnerait à être clarifiée; la sphère productive y occupe une place un peu floue et, pour d'aucuns, trop systématiquement réduite à des considérations environnementales. Celles-ci sont reconnues par tous à la fois incontournables et indissociables de la réalité productive, mais ne sauraient générer à elles seules l'essentiel des emplois attendus par les populations. Le CESER retient bien que le SRADDT fait le choix d'une croissance respectant des valeurs sociales et environnementales.

Dans une introduction à la première des trois grandes priorités constituant le coeur du document, et valant en fait pour l'ensemble d'entre elles, l'emploi est placé au tout premier plan- ce qui nuance la remarque précédente- avec ses corollaires du chômage, de l'intégration sociale, et un certain nombre de constats : concurrence des pays émergents, perte de notre avance technologique, déclassement de notre système éducatif... D'où l'accent mis ensuite sur la formation et la recherche, et, d'emblée, la préconisation d'une Université fédérée de la région Centre, puis sur le pari de l'industrie et de l'innovation, y compris d'une agriculture revalorisée. Tout cela dans le cadre d'une préoccupation environnementale responsable. L'accent est mis enfin sur la nécessaire construction d'une image et d'une identité fortes, conditionnant toute action collective et toute amélioration de l'attractivité régionale.

Le CESER est en phase avec cet enchaînement. Dans quelle mesure les préconisations développées à sa suite répondent-elles concrètement aux attentes exprimées ? Le CESER s'efforcera de répondre à cette question au travers de quatre problématiques : la problématique territoriale, fondement de tout SRADDT, et les trois problématiques constitutives de l'acronyme "CESER", à savoir les problématiques économique, sociale et environnementale.

La problématique territoriale

Elle inclut d'une part la question de la structuration interne de cette région, du fonctionnement de ses territoires, de leur gouvernance, et d'autre part celle des infrastructures de communication et de l'insertion de cette région dans des espaces plus vastes.

La structuration interne renvoie à deux niveaux d'appréhension. **Au niveau local, celui des territoires**, CESER et Conseil régional sont en accord sur la prise en compte des bassins de vie comme échelle pertinente de gouvernance. Néanmoins, la mise en correspondance, à terme, des territoires de vie, des territoires de projets et des territoires de gestion aurait pu être plus explicitement formulée. Par ailleurs, bien que le rôle fondamental du foncier dans la structuration spatiale la plus fine soit abordé dans le diagnostic (occuper le territoire dans la sobriété), la question foncière est peu explicite dans la 2^{ème} priorité, que ce soit sur la maîtrise de l'espace ou sur la politique du logement.

La création d'un EPFR est annoncée dans le chapitre relatif à l'agriculture, mention étant faite de son rôle dans la préservation des espaces naturels, et la maîtrise de l'étalement urbain. Le CESER aurait apprécié que ce thème majeur mais très délicat donne lieu à un véritable développement analysant les bénéfices à attendre et les modalités à mettre en place, au regard de l'agriculture mais aussi de l'organisation de l'espace en général et de ses nombreuses implications. Le fait d'identifier, dans le chapitre VI, la création d'un EPFR parmi les outils à initier pour mettre en œuvre le SRADDT apparaît bien comme la traduction d'une vocation large de l'EPFR, conforme à la vision de notre assemblée. En tout état de cause, une étude approfondie des objectifs, du champ et des modalités d'intervention devra préalablement être conduite.

Au niveau régional, la vision d'un réseau de 24 pôles censés offrir peu ou prou des fonctions de nature métropolitaine nous semble vider ce qualificatif de toute signification, et nuire à la lisibilité de la région du fait d'un nivellement par le bas de pôles de tailles et de fonctions très dissemblables. Le Conseil régional affirme pourtant lui-même que « choisir, c'est hiérarchiser les priorités, même lorsqu'il y a une difficulté... ». Cette affirmation doit s'appliquer à la vision territoriale.

On est ici très loin du triangle ligérien Orléans-Tours-Bourges préconisé par le CESER, mais aussi par le Conseil régional dans son diagnostic (p. 58), où le rôle structurant du tripôle Orléans-Tours-Bourges est explicitement mis en exergue. Un triangle appuyé sur une base très solide – l'axe ligérien – et donnant un signe fort en direction du Berry nous semblait plus conforme aux racines historiques de la région, et aux réalités infrastructurelles et fonctionnelles d'aujourd'hui... plus lisible également en termes d'identification par les populations et acteurs de la région Centre, mais aussi de l'extérieur par les investisseurs, les étudiants, les touristes.

Le schéma cartographique proposé in fine, malgré cette double contradiction tant avec la vision exprimée dans le diagnostic, qu'avec le texte qui l'accompagne (p. 112-116), constitue malgré tout un compromis dont nous prenons acte, en souhaitant que le texte d'accompagnement soit ajusté en vue d'une meilleure adéquation avec la carte. Ce schéma met en exergue l'axe ligérien d'une part, Chartres et Bourges d'autre part en leur attribuant à chacun une fonction régionale spécifique.

Pour Chartres, une fonction d'interface, complémentaire de celle d'Orléans, entre la région Centre et l'Ile-de-France mais aussi la Normandie, notamment dans la perspective d'un développement du Grand Paris vers l'Ouest. Pour Bourges, une vocation à tirer le Berry vers le haut, notamment en profitant d'une gare TGV annoncée, ainsi que préconisé dans le schéma suggéré par le CESER. Chacune de ces deux agglomérations ayant par ailleurs vocation à organiser et servir leur environnement en collaboration avec les pôles voisins de Dreux, Châteauroux ou Vierzon.

Partie prenante dans la structuration territoriale, **les infrastructures de communication** occupent une place notable dans le projet qui nous est soumis, priorisant le ferroviaire et les TIC, et rejoignant ainsi la position du CESER. Se trouve confirmée la communication du Président du Conseil régional, approuvée pleinement par notre assemblée (en respectant bien sûr certaines conditions), d'une LGV "POCL" la plus occidentale possible, ayant vocation à desservir effectivement, et au plus près, Orléans et Bourges. La connexion de ces deux agglomérations au réseau TGV européen et au reste du monde par TGV et aéroports parisiens interposés, s'ajoutant à celle de Tours, est en effet une condition indispensable au maintien et au développement de l'emploi en région pour les générations futures.

Parallèlement le CESER soutient vigoureusement la préconisation d'un POLT articulé sur le POCL, de même que la volonté d'amplifier l'effort en direction des TER, d'une manière générale comme sur des chantiers particuliers en cours ou à venir telle la liaison Chartres-Orléans. Il approuve de même la volonté annoncée de moderniser et compléter les étoiles ferroviaires de Tours et Orléans. Cette priorité au ferroviaire ne doit pas cependant minimiser les problèmes rencontrés au niveau routier, lesquels ne relèvent pas uniquement de la sécurité. Il en est ainsi des relations en milieu rural où l'usage de l'automobile est souvent une obligation, ou du contournement des agglomérations d'Orléans et de Tours, de la modernisation de la D 151 ou de la D 10, chantiers nécessaires au fonctionnement des entreprises mais répondant aussi aux attentes raisonnées des particuliers dans la perspective d'un Développement Durable donnant aux exigences socio-économiques et environnementales la part qui leur revient.

Dans le même souci d'un meilleur service rendu aux populations, d'un maintien des entreprises et de l'accueil de nouvelles, le CESER se rallie à la proposition de rationaliser une politique du numérique déjà engagée en s'appuyant sur l'élargissement des compétences du GIP RECIA, et en invitant les Départements à le rejoindre. Il apprécie, au plan social, le souci affiché d'éviter une fracture numérique. Il apprécie également l'initiative de chiffrer les objectifs : équipement en Haut Débit pour 70 % des utilisateurs, en Très Haut Débit pour 30 % d'entre eux (notamment les entreprises), 20 Méga au minimum, et un budget estimé à 2 milliards d'Euros, dont 500 millions de crédits publics. Il s'agit là d'une ambition forte qui doit être fédérative.

La problématique économique

Elle est étroitement liée à la lisibilité de la région et de ses principaux pôles urbains, ainsi qu'à leur connexion aux réseaux de communications, thèmes ci-dessus évoqués. Mais elle n'a de sens que si elle a un objet social, voire sociétal, et si elle s'inscrit dans une démarche authentique de Développement Durable, ainsi que souligné plus avant.

La volonté de prolonger et même de revaloriser le pari historique d'une région industrielle est pleinement partagée par le CESER. Un certain nombre de préconisations intéressantes sont formulées de manière un peu juxtaposée, parfois noyées dans des développements trop peu préconisants. Il en est ainsi du Fonds d'amorçage, qui est une bonne initiative, de même que pour le Fonds d'investissement pour le Développement de l'Economie Verte, initiative déjà annoncée. Pour autant, la tendance au "verdissement" du discours et des préconisations peut apparaître parfois excessive et restrictive, d'autant que, par ailleurs, les longs développements sur les pôles de compétitivité et clusters déjà en place débouchent sur un constat un peu figé, sans que l'on se projette sur les moyens propres à en favoriser réellement des retombées en région.

Parallèlement, le positionnement et les compétences de la région dans le domaine de la sous-traitance doivent être valorisés et capitalisés, la sous-traitance pouvant regagner des parts de marché si elle s'accompagne de haute technologie, de logique de réseau et si le phénomène de délocalisation dans les pays à faibles coûts de main d'œuvre marque le pas.

Par ailleurs, le CESER rappelle qu'à l'origine le SRDES avait été conçu comme anticipant le SRADDT dans le domaine économique, et pour la période 2005-2010 désormais révolue. N'y a-t-il pas aujourd'hui nécessité de repenser l'action de la Région de manière ciblée, en actualisant le SRDES et en réexaminant son dispositif d'aides économiques.

Le traitement de la question énergétique, un peu à l'image de l'industrie stricto sensu, sacrifie également, pour d'aucuns, à une vision trop exclusivement environnementale, même si certaines suggestions exprimées par le CESER ont été prises en compte. Pour d'autres, ce traitement est apprécié. Quoi qu'il en soit, l'ensemble du CESER préconise bien évidemment le développement des énergies renouvelables, et rappelle l'ambition exprimée dans la contribution du mois d'avril de donner au pôle d'efficacité énergétique une dimension plus lisible; il se demande par ailleurs si le pôle de compétitivité S2E2 et ses retombées sont une réponse à la hauteur des attentes. Le CESER regrette en outre, quel que soit le positionnement de ses membres, que le devenir du nucléaire civil dans la deuxième région productrice française en la matière ne donne pas lieu, pour le moins, à une analyse plus approfondie des différentes options envisageables, pesant risques et retombées socio-économiques. Il convient en effet, sur ce dernier plan, et quelle que soit la composition du panier énergétique souhaité, de savoir si l'on veut que la région Centre demeure aux tout premiers rangs des régions productrices.

Les problématiques énergétique et industrielle renvoient à celle de la Recherche et de l'Innovation. Au-delà d'un rappel du rôle des Universités et des pôles de compétitivité, clusters et grappes d'entreprises, le projet réaffirme une volonté de soutenir les projets susceptibles d'avoir des retombées en région, et privilégie quatre axes majeurs (habitat/énergie, déplacements/énergie, tourisme-loisirs/nature, nutrition-bien vivre). Le CESER appuie cette politique tout en notant, d'une part une certaine discrétion dans les modalités d'intervention, d'autre part, une appréhension des orientations retenues qui peut apparaître là aussi trop étroitement environnementaliste, la Recherche et l'Innovation offrant bien d'autres champs porteurs de développement.

On retrouve dans les préconisations concernant l'agriculture un traitement fortement teinté de préoccupations environnementales qui satisfait pleinement certains membres du CESER. D'autres considèrent que si l'intention est louable, la raison d'être sociale et économique de la dite agriculture se trouve relativisée, et le concept de Développement Durable imparfaitement respecté. La place donnée à terme aux circuits courts ou à l'agriculture biologique est parfois perçue comme excessive et irréaliste, sans que leur développement soit pour autant rejeté. Peu d'avancée en ce qui concerne les moyens de garantir aux agriculteurs une ressource en eau indispensable à leur activité en période de grande sécheresse (par exemple, réserves associées à des prélèvements sur les hautes eaux de nos fleuves et rivières).

La problématique sociale

Le projet de SRADDT consacre une part notable de ses analyses aux questions de formation, de santé, de culture, de services aux populations, mais avec parfois des préconisations quelque peu en-deçà des préoccupations annoncées.

C'est le cas de **la santé**, étant entendu que le CESER apprécie un certain nombre des préconisations formulées, telles celles concernant les Maisons de Santé Pluridisciplinaires... Sans doute le problème de la couverture médicale relève-t-il grandement du niveau national.

Mais s'agissant d'une région en queue de classement, il est des impulsions qu'un SRADDT co-construit entre collectivités territoriales peut et doit donner, notamment lorsque cela dépend plus d'une volonté des acteurs locaux que de considérations strictement financières.

Le déficit de la couverture médicale, actuel et surtout à venir, tient pour partie à la présence d'un seul CHU dans une région plus vaste que la Belgique – cela pour des raisons historiques – contre deux ou trois dans des régions françaises plus petites et pas plus peuplées. Le problème est aggravé par le fait que le département le plus peuplé n'est doté que du dernier CHR existant encore en France, desservant un bassin hospitalier d'environ un million d'habitants, dont l'agglomération orléanaise qui constitue un marché équivalent à celui de Rennes. Or l'examen d'une carte de France montre clairement que les taux de couverture médicale, que ce soit pour les praticiens libéraux généralistes ou spécialistes, ou pour les praticiens hospitaliers, ne sont corrects que dans les départements dotés d'un CHU et dans certaines zones méridionales.

Le CESER approuve fortement le souhait énoncé dans le projet de SRADDT de voir les coopérations se renforcer entre CHU de Tours et CHR d'Orléans, sous réserve que l'évolution soit tangible et rapide, de même que le souhait d'un soutien à la validation universitaire de plusieurs équipes orléanaises, ou d'un accueil accru d'internes. Mais il est conscient que ces coopérations n'influeront sur les choix d'installation des praticiens qu'accompagnées d'une connotation et d'une lisibilité de type "CHU" explicitement données au CHR d'Orléans, au sein du PRES, voire du TOP (association des hôpitaux de Tours, Orléans et Poitiers). C'est pourquoi le CESER a beaucoup pesé pour qu'une Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) soit préconisée, et reconnaît l'avancée obtenue, mais elle lui semble insuffisante à terme.

Le projet de SRADDT insiste avec raison sur l'impérieuse nécessité de progresser **en matière de formation** dans une région où persistent un certain nombre de retards. Le Conseil régional a eu raison d'aller au-delà du CPRDFP et des contraintes qu'il implique. Mais l'impression est donnée d'une volonté un peu trop adéquationniste entre formation et emploi local pour certains, même si cette relation doit être prise bien sûr en considération, ou n'intégrant pas assez la connaissance des entreprises et des métiers pour d'autres. Ces derniers souhaitent une école plus ouverte, avec par exemple une adaptation du "Visa Compétence jeunes" à des visites d'entreprises aménagées dans le temps scolaire, et initiées par le Conseil régional et les autres collectivités territoriales. Par ailleurs, la formation initiale, tout à fait essentielle, est discrètement abordée. Le monde économique doit participer à la prise de conscience par les jeunes de l'intérêt de l'apprentissage des mathématiques, du français, des langues... en montrant que la maîtrise de telles matières participe de leurs futures insertion et évolution professionnelles.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la préconisation d'une université fédérale à terme, dont le PRES serait le tremplin, est intellectuellement intéressante. Sa concrétisation dépendra du contenu qu'on donnera au mot "fédéral", et bien sûr des volontés des deux universités en présence, qu'une récente loi a rendues plus autonomes qu'auparavant. Elle dépendra aussi de la montée en puissance opérationnelle du PRES. Elle dépendra également du devenir des structures d'enseignement supérieur extérieures aux agglomérations d'Orléans et de Tours. A cet égard, le projet de SRADDT laisse un peu le CESER sur sa faim. Il sera difficile de renforcer à la fois les pôles orléanais et tourangeaux jugés un peu faibles, d'où leur association souhaitée, et de satisfaire les attentes des autres pôles, nombreux en région Centre par rapport à d'autres régions de même population. Il appartiendra au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur d'avancer sur ce dossier. Le rapprochement des formations régionales d'ingénieurs et la création envisagée de l'INSA, au sein du PRES, vont dans le bon sens.

Enfin, tout en soutenant fortement les principes et préconisations énoncés dans le projet de SRADDT, le CESER note qu'élever le niveau des connaissances ne doit pas faire perdre de vue qu'une partie de la population aura du mal à suivre.

Quelle place donner à cette population dans cette « société de la connaissance » dont on se réclame à juste titre au plan humaniste, mais avec une dose parfois excessive d'auto-persuasion s'agissant des facilités que cette « société de la connaissance » serait censée induire pour trouver un emploi. Il convient de ne laisser personne sur le bord du chemin...

Concernant **la culture, plus largement les loisirs (sport compris) et le tourisme**, le CESER regrette que là aussi, comme pour d'autres fiches du document remis au Conseil régional, ses propositions n'aient trouvé que peu d'écho. Le projet de SRADDT propose certes d'articuler patrimoine et dynamique de création, et de mieux coller au terrain en matière d'offre. Sur ce point, le document du CESER va dans le même sens et préconise de mettre en place un dispositif prévisionnel des investissements. Mais il suggère également, au travers de deux propositions, de rendre plus lisible la région Centre aux plans culturel et touristique, en lui donnant une dimension de référence. D'une part dans le cadre de la Francophonie – puisqu'elle en est d'une certaine manière le berceau – en mettant en place de manière multipolaire un ensemble d'événements organisés en réseau. D'autre part en menant une opération lourde de type "Louvre de la Renaissance", Renaissance dont notre région est également le principal foyer en France, en valorisant Chambord par exemple plutôt qu'en construisant un équipement neuf à l'architecture innovante mais coûteuse au regard d'autres besoins. Le document du CESER développe une argumentation sur ce point, et l'on notera que l'une des suggestions contenues dans le panel des citoyens va dans ce sens. Tourisme, image de la région avec ses retombées jusque dans la sphère productive, sentiment d'appartenance et sensibilisation à la culture de la population régionale, participation à l'offre culturelle nationale et internationale... y gagneraient incontestablement.

Le maintien et/ou le développement des **services aux particuliers** constituera le dernier point, et non le moindre, de cette séquence consacrée aux problématiques sociales. Le projet de SRADDT aborde cette question, de manière directe ou indirecte, dans les chapitres regroupés sous le titre "Des territoires attractifs organisés en réseau", ainsi que dans le chapitre curieusement intitulé une "Economie de la proximité, verte...", d'abord verte, et seulement ensuite "sociale et solidaire". Le CESER note l'accent mis sur les paramètres fondamentaux que sont les densités de population, le vieillissement, la fragilisation des services locaux dans les pôles de centralité et de proximité. Il apprécie l'accent mis sur les aménités en terme de qualité du cadre de vie, mais il attendait plus au niveau des leviers d'action et des préconisations, en matière de services publics notamment, malgré plusieurs propositions intéressantes. Il rappelle que la Section Prospective pilotée par le CESER a achevé en fin 2010 un important travail sur les effets à venir de l'évolution démographique des territoires, entre particulier sur celle des services, et inversement. L'objectif : rechercher des solutions spécifiques à chaque territoire afin de rompre, voire de renverser un processus d'auto-accélération du déclin parfois particulièrement préoccupant. Pour ce faire, la Section travaille désormais, territoire par territoire, sur leurs fonctionnalités souhaitables et pouvant être maintenues ou développées de manière crédible, dont les services mais aussi au-delà.

La problématique environnementale

Le CESER, unanimement, considère cette problématique désormais inscrite dans son appellation, comme tout à fait majeure, et rejoint en cela le projet de SRADDT. L'évolution de nos sociétés devra à l'évidence intégrer cette problématique. Il n'y a pas là contradiction avec certaines remarques faites plus avant. Elles ont porté soit sur la forme, avec une tendance jugée parfois excessive à aborder la plupart des sujets à l'aune de cette problématique, soit sur le fond lorsque la place donnée à cette problématique environnementale est apparue surdimensionnée par rapport aux problématiques sociale et économique.

Bien des préconisations formulées dans le projet de SRADDT, y compris dans l'annexe 1 consacrée au Plan Climat – en particulier la réduction de l'émission des gaz à effets de serre – rencontrent l'adhésion du CESER.

Il en est ainsi de celles exprimées dans le chapitre sur l'eau et la biodiversité, et – je cite – "Prendre en considération cette biodiversité dans les projets d'aménagement" (p. 144) renvoie effectivement à la recherche d'un optimum raisonnable permettant la réalisation desdits projets d'aménagement dans le cadre d'un Développement Durable bien compris. Il doit en être de même pour les infrastructures de communication au sein desquelles le CESER appuie totalement la position du Conseil régional tout en ne réduisant pas la politique routière à une simple politique sécuritaire, si justifiée soit-elle. Dans un registre voisin, l'objectif de promouvoir la région Centre au premier rang français en matière de tourisme à vélo est excellent. Il ne saurait cependant tenir lieu à lui tout seul de politique de développement touristique.

Nous ne multiplierons pas les exemples de politiques dont le CESER partage le bien-fondé et bien des préconisations y afférant – la relation Energie/Bâtiment, l'hypothèse d'un EPFR, le développement des énergies renouvelables – tout en apportant les nuances qui lui apparaissent nécessaires. Ainsi, concernant la réduction de la consommation énergétique des logements, si les facteurs de gains sont énormes et l'ambition louable, il ne faut pas ignorer les coûts engendrés, surtout dans les logements les plus anciens et pour les ménages les plus modestes. Autre nuance, s'agissant du devenir du nucléaire, et comme évoqué plus avant, le CESER considère que l'on pouvait aller beaucoup plus loin en matière de scénarii possibles, eu égard à la place qu'il occupe dans cette région aux plans social et économique.

CONCLUSION

Au total, le projet de SRADDT qui nous est présenté constitue un grand pas en avant sur bien des points. D'abord son existence même, dans la mesure où la région en était dépourvue, ce qui lui était dommageable vu de Paris et de la DATAR, ou de Bruxelles dans le cadre de la négociation des Contrats de plan ou de projets, et des Fonds européens. Ces structures n'avaient pas de document synthétique, territorialisé, actualisé auquel se référer, et rendant compte d'une stratégie et d'attentes argumentées. Ce handicap sera comblé et la qualité formelle du document devrait être un plus, même si certains développements, un peu longs, et donnant une trop large place aux diagnostics et enjeux, peuvent masquer les positionnements les plus concrets.

Ce projet de SRADDT se devait d'être co-construit afin d'en faciliter ensuite l'appropriation et enfin, et surtout, la concrétisation. Dans quelle mesure l'a-t-il été ? Incontestablement le processus de co-construction a souffert des délais beaucoup trop courts qui ont été imposés. Ce peut être l'une des explications de la difficulté qu'ont eue les principales collectivités à se positionner, en particulier lors des réunions du Comité de suivi. D'une certaine manière, le dispositif des forums territoriaux et du panel de citoyens interrogés sur la question, semble avoir fait plus avancer la réflexion dans une tranche de la population jusque là peu sensibilisée. Cela est encourageant.

Que sera la suite ? Après la formulation des avis par les partenaires et d'éventuels ajustements viendra la phase de la véritable appropriation du SRADDT lequel n'est pas, il faut le rappeler, le Schéma du seul Conseil régional, mais celui de la région. Cette appropriation, d'abord par les acteurs par conséquent, supposera nous semble-t-il – mais le Conseil régional l'a sans doute déjà envisagé voire prévu – l'élaboration d'une version très abrégée, en forme de plaquette ne dépassant pas quelques dizaines de pages. Les principaux objectifs y seraient mis en exergue, et de manière plus hiérarchisée et territorialisée lorsque cela s'y prête, que cela n'apparaît à la lecture, même très attentive, de ces 200 pages et plus, auxquelles s'ajoutent 525 pages d'annexes par ailleurs bien venues.

La suite, sur la base d'un document aux objectifs clairement identifiés et appropriés, devrait être celle d'une gouvernance renouvelée. Il ne s'agira plus de co-construction mais de co-mise en oeuvre.

Il s'agira de faire vivre le réseau des villes et territoires de cette région, et à cet égard, bonnes sont les intentions réaffirmées p.164 sous un titre faisant appel à la cohésion régionale.

Mais comment ? L'énumération d'outils partagés pour ce faire, p. 173, demande évaluation. Certains existent déjà mais devront vraisemblablement fonctionner dans un tout autre esprit. D'autres sont sans doute à inventer, notamment pour animer de manière constructive, en allant vers l'opérationnel cette fois-ci, le réseau des villes et territoires. Sans perdre de vue les outils de financement partagé que sont le CPER ou les Fonds Européens dont les négociations, en infra-régional, devraient gagner en cohérence et efficacité.

Sur ces outils à réorienter ou à inventer, sur le "Comment faire ensuite ?" - car il s'agit bien de méthodologie - peut-être aurons-nous des éclairages complémentaires d'ici décembre prochain, mois durant lequel le SRADDT devrait être définitivement adopté.